

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Barreau

d'Abitibi-

Témiscamingue



RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Table des matières

RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE	3
RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE	7
RAPPORT DU COMITÉ DE PRATIQUE PRIVÉE.....	10
RAPPORT DE L'EXERCICE ILLÉGAL	12
RAPPORT DE LA FORMATION CONTINUE.....	13
RAPPORT DU COMITÉ DU CONGRÈS 2020	16
RAPPORT DU COMITÉ COMMUNICATIONS/JOURNAL	17
RAPPORT DU COMITÉ INFORMATIQUE/SITE WEB	18
RAPPORT DU COMITÉ SUR LA JUSTICE DANS LE NORD	19
RAPPORT DU COMITÉ JEUNE BARREAU.....	20
COMITÉ MÉRITE DU BARREAU	27
RÉUNIONS DU CONSEIL DE SECTION 2020-2021	28
CONSEIL DE SECTION 2020-2021	29

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE

(Me Sandra Éthier)

Ce n'est qu'un début

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'entreprends la suite de mon mandat à titre de bâtonnière. Les six (6) derniers mois m'ont permis de mieux saisir les enjeux et la réalité de notre région en tant que Barreau.

J'ai bien l'intention de poursuivre ce mandat avec dévouement, dynamisme et disponibilité, dans l'intérêt commun de l'ensemble des membres ainsi que celle des justiciables.

J'ai eu la chance de côtoyer des personnes très impliquées au sein du conseil de section et dévouées à la cause. Je remercie chacun des membres pour leur implication active et leur temps donné si généreusement.

Permettez-moi de vous faire un bref survol, avec fierté, de l'ensemble des dossiers que nous avons fait cheminer en un laps de temps assez court.

Le Nord

Saviez-vous que notre Barreau est impliqué activement pour une meilleure accessibilité de la justice dans le Nord du Québec ?

Votre conseil de section s'est penché sérieusement sur la question et a tenté de déterminer quels étaient les gestes concrets, si peu soient-ils, qu'il pouvait apporter pour aider cette accessibilité à la justice.

C'est avec plaisir, qu'aujourd'hui, nous serons en mesure de vous présenter un plan d'action préparé avec labeur par certains membres de votre conseil de section, soit Me Cassandra Neptune, Me Nathalie Samson ainsi que moi-même, afin de faire une différence.

La volonté de préparer ce plan d'action provient également de l'ensemble des rencontres qui ont été faites avec les divers intervenants, tentant d'améliorer le sort de la justice dans le Nord du Québec. Les prochaines années seront déterminantes. Il nous faut à tout prix donner à chaque justiciable le pouvoir de bénéficier d'une accessibilité à la justice afin de revendiquer leurs droits.

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Aujourd'hui, vous seront expliquées les démarches visées par notre conseil de section par ce plan d'action pour les prochaines années et aussi, vous serez sollicités quant à votre avis et vos commentaires.

Le site web

À ce sujet, une réflexion importante a dû être faite par votre conseil de section, étant donné la fin du service offert par le Barreau du Québec pour l'hébergement des différents sites de l'ensemble des Barreaux de sections.

Dernièrement, vous avez compris que c'est via la page Facebook que nous étions en mesure de vous joindre afin de vous faire part de certaines informations. Votre conseil a été en mesure de constater qu'il ne s'agissait pas du meilleur moyen pour vous joindre et pas plus pour l'ensemble des justiciables. C'est pourquoi nous avons travaillé à l'élaboration d'un nouveau site web.

Je désire remercier particulièrement Me Marc-Olivier Langlois qui a travaillé fort afin de vous dénicher les meilleures offres et soumissions possibles quant à la réalisation de ce projet. Je ne vous en dirai pas plus et laisserai ce dernier vous expliquer en ces mots et avec intérêt ce qu'il a travaillé pour vous au courant des six (6) derniers mois.

Sans vouloir donner plus d'informations à ce stade-ci, je dois vous dire que je suis très enthousiasme face à ce nouveau projet.

La refonte des règlements généraux

En débutant l'année, votre conseil de section a dû se poser différentes questions, à savoir quelles étaient les actions qu'il voulait mener pendant son bref mandat d'une durée de six (6) mois et, surtout, compte tenu du fait que nous étions toujours en période de pandémie.

Une idée est venue : pourquoi ne pas procéder à la réforme de nos règlements généraux qui n'ont pas été travaillés depuis plusieurs années et de les adapter maintenant à notre nouvelle réalité virtuelle, virage que nous avons tous été tenus de prendre.

Il nous fera plaisir, aujourd'hui, de vous faire part de notre réflexion, du travail que nous avons accompli et des propositions de recommandations quant à la modification de ces règlements généraux pour les adapter à notre nouvelle réalité.

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Je profite de la présente tribune pour remercier le travail colossal effectué par Me Véronique Picard, votre secrétaire, pour mener à bien ce projet.

Nous profiterons de cette AGA pour vous expliquer en détail les nouveaux changements.

La refonte et l'analyse de règlement des comités du mérite et reconnaissance du Barreau

Et, en passant, pourquoi ne pas travailler les différents règlements concernant nos comités des mérites et reconnaissances ?

Je remercie Me Joannie Jacob ainsi que les membres de son comité, soit Me Pascal Jolicoeur et Me François-Michel Gagnon, pour leur participation active dans la révision et les façons de faire de ces deux (2) comités pour le bien, encore une fois, de nos membres.

La pratique illégale

Je tiens à remercier particulièrement Me Derrek Giroux-Lacasse pour sa participation active dans les dossiers concernant la pratique illégale, mais surtout, je dois le remercier pour son initiative et sa collaboration avec le syndic du Barreau pour la réalisation d'un projet d'affichage dans nos palais de justice qui devrait se concrétiser au courant de la prochaine année.

Il est notre vœu le plus cher que vous soyez en mesure de voir, le plus rapidement possible, ces affiches dans vos palais de justice respectifs, qui pourront également vous aider et vous assister lorsque vous serez à même de constater des gestes relevant de la pratique illégale.

Évidemment, vous savez que vous êtes toujours invités à dénoncer ce genre de situation à la personne responsable de ce comité au sein de notre Barreau en la personne de Me Derek Giroux Lacasse.

La formation

Que dire de la formation en période de pandémie !

Je tiens à remercier particulièrement Me Andrée-Anne Laberge pour son travail afin de vous dénicher des formations intéressantes et à faible coût. La pandémie

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

a certes apporté son lot de difficultés à notre Barreau pour prodiguer différentes formations.

En effet, les membres ont pu bénéficier de formations gratuites offertes par le Barreau du Québec, ce qui est souhaitable.

Pour le conseil de section, il semble qu'une réflexion commune doit être faite relativement au budget octroyé à la formation, compte tenu de ces nouveaux changements. Notre AGA nous permettra d'échanger relativement à ce sujet.

Vous pourrez constater qu'au cours de ce bref mandat, j'ai tenté le plus possible de communiquer avec vous les différentes informations pertinentes.

Sachez que vos commentaires sont toujours les bienvenus et je vous invite fortement à communiquer avec moi pour de l'aide ou de l'assistance ou voire même de la publication de certaines informations que vous jugez pertinentes pour l'ensemble des membres au courriel suivant : sandra.ethier@cainlamarre.ca

En terminant, je vous réitère mon entier dévouement à la cause du Barreau à vous représenter dignement au sein du conseil général et, surtout, à diffuser l'information vous concernant et d'être à l'écoute de vos demandes, besoins et suggestions.

Merci de votre confiance

Votre bâtonnière, Me Sandra Ethier

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

(Me Claude Cossette)

RECETTES ET DÉBOURSÉES 2020-2021

RECETTES (CR)	<u>2020-2021</u>	<u>2019-2020</u>
Cotisations des membres	35 769,98	35 191,84
Jeune Barreau		
Intérêts perçus	807,78	1 109,04
Form. Jeune barreau 14 sept.		
Poursuite des tribunaux Sept. 2019		3 475,00
Formation décembre 2020	2 060,00	
Dépôt en mai 2020 - inconnu	1 000,00	
Form. Permanente février 2020		
Congrès Avril 2019		4 481,01
Subvention des avocats de province		
TOTAL	39 637,76	44 256,89
DÉBOURSÉS (DT)		
Congrès 2020 (Porte-documents)	1 698,87	6 446,33
Assemblée générale - Visio	298,37	5 500,00
Surplus congrès ant. Amos		
Jeune barreau		1 173,13
Poursuite des tribunaux sept. 2019		3 015,36
Formation 11 déc. 2020	4 923,65	
Formation 18 février 2020	450,00	
Papeterie, approv. Frais de bureau, sec.	197,21	12,64
Trophées	873,68	
Frais bancaires (56,75+ 320,70)	60,72	127,17
Remboursement inscr. Congrès		1 344,00

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Frais de déplacement de l'exécutif	443,96	910,43
Allocations Bat.+ 1ère Cons+ Sec. + Très.	15 000,00	23 000,00
Frais du conseil de section	661,89	3 791,01
Assurances		545,00
T.P.S- T.V.Q.	3 120,21	2 762,20
Cadeaux décès	300,00	
Serrures Palais	1 195,69	471,33
Dépenses Internet		
Journal	439,58	535,61
Divers - Mérite du Barreau		2 730,65
TOTAL	29 663,83	52 364,86
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉBOURSÉS	9 973,93	-8 107,97
(Dépenses sur les revenus)		

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Barreau d'Abitibi-Témiscamingue Bilan au 31 mars 2021

ACTIF

Encaisse	66 478,66 \$
Dépôts à terme banque TD	55 072,48 \$
Dépôts à terme banque Laurentienne	19 066,72 \$
Intérêts à recevoir	641,18 \$
	<hr/>
	141 259,04 \$

VALEUR NETTE

Excédent au 31 mars 2020	131 285,11 \$
Excédents des recettes & déboursés	9 973,93 \$
	<hr/>
	141 259,04 \$

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RAPPORT DU COMITÉ DE PRATIQUE PRIVÉE

(Me Claude Bédard)

Madame la Bâtonnière,

Tel que demandé, le nouveau président du comité de pratique privée est Me Jonathan Pierre-Étienne, qui aurait été président du Jeune Barreau de Montréal. Il serait dans le même cabinet que le Bâtonnier Mathieu Grondin. Notre président, et c'est tout en son honneur, a beaucoup d'ambition pour notre comité (formation de plusieurs sous-comités, échancier, etc.).

Ma perception est que le comité de pratique privée semble être sous la gouverne du Barreau du Québec depuis la nouvelle gouvernance. Comme il se présente le défenseur du public, j'ai de la difficulté à concilier le rôle et les intérêts du comité de pratique privée et de ses membres avec celui du Barreau du Québec.

Je me questionne également s'il y a maintenant un dédoublement des rôles, mandats et objectifs du comité et d'autres associations, notamment l'AAP, l'AQAAD et l'APAAQ.

Je ne connais pas les intentions du Barreau du Québec quant à l'avenir de notre comité, mais j'ai constaté que les représentants du comité ont été tenus passablement à l'écart des négociations du dernier tarif d'aide juridique et simplement tenus «informés» du déroulement des négociations « sous le sceau de la confidentialité », nous empêchant de diffuser l'information aux membres de nos sections respectives. D'ailleurs et malheureusement, j'apprenais au fur et à mesure les résultats des négociations lors de leurs diffusions publiques par le Barreau ou par l'intermédiaire d'autres associations, telle que l'AQAAD, l'AAP. Par ailleurs, je souligne l'excellent travail accompli par le comité de négociations et le Barreau.

J'ai demandé, sans succès, qu'il y ait une assemblée générale des représentants de toutes les sections de notre comité, afin de discuter de l'avenir et du mandat du comité, en lien avec la nouvelle gouvernance du Barreau du Québec, et d'une alliance ou un partenariat avec les autres associations pour des mandats spécifiques et ponctuels.

En considération de tout ce qui précède et l'absence de réponses à mes interrogations, je ne présenterai pas ma candidature pour un renouvellement de mandat le 22 avril prochain.

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Madame la Bâtonnière, l'expression de mes sentiments distingués.



Claude Bédard, avocat

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RAPPORT DE L'EXERCICE ILLÉGAL

(Me Derrek Giroux-Lacasse)

Chères consœurs,
Chers confrères,

1. Nombre de cas

Deux cas ont été soumis au Barreau cette année. De plus, le soussigné a répondu à quelques appels de collègues.

2. Poursuites par le Barreau du Québec

Aucune poursuite n'a été intentée par le Barreau du Québec à la connaissance du soussigné. Cependant, dans les deux cas, le Barreau est intervenu auprès des personnes concernées.

3. Comité régional

Nous obtenons l'aide de collègues afin de faire la vérification de l'exercice illégal lors des cours de pratique. Nous invitons tous les membres du Barreau à être vigilants lors de leur présence au tribunal.

4. Suivi – Barreau de section

L'année dernière, le Barreau de section a demandé de préparer une fiche d'information pour le public. L'objectif était d'afficher ladite fiche dans les palais de justice de l'Abitibi-Témiscamingue.

À la suite des démarches auprès du Barreau, l'initiative du Barreau de section s'est transformée en campagne nationale de sensibilisation auprès du grand public. Bravo!



DERREK GIROUX-LACASSE, AVOCAT

RAPPORT DE LA FORMATION CONTINUE

(Me Andréanne Laberge)

Chères consœurs,
Chers confrères,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport des activités de formation pour l'année 2020-2021.

D'entrée de jeu je réitère que 2019 fût une année de changements au niveau de la formation continue. En effet, le Barreau du Québec a revu ses politiques, de telle sorte que les statuts de dispensateurs officiels furent abrogés. Conséquemment, le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue ne détient désormais plus le statut de Dispensateur de la formation. La responsabilité de la formation repose donc, en quelque sorte, sur les épaules des membres du Barreau. En effet, le membre choisit les activités de formation qui répondent le mieux à ses besoins. Par la suite, après avoir suivi une activité de formation admissible, le membre doit s'assurer que l'activité de formation suivie soit répertoriée dans son dossier de formation en ligne.

Évidemment, il nous est toujours loisible d'offrir de la formation à nos membres, mais nous ne pouvons plus certifier que les formations offertes seront reconnues par le Barreau du Québec, à moins de les faire préalablement autoriser par le Barreau, moyennant les frais applicables. Cette confirmation signifie que le Barreau du Québec a étudié le contenu et le cadre pédagogique d'une activité de formation, et qu'il a jugé que cette activité de formation répond aux critères du Règlement. Une activité de formation pourra être retirée du dossier d'un membre si elle ne répond pas aux objectifs du Règlement, soit de permettre au membre d'acquérir, de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer et d'approfondir les compétences professionnelles et déontologiques liées à l'exercice de la profession. Par exemple, une activité pourra être retirée du dossier de formation du membre si elle n'est pas en lien avec l'exercice de la profession, si son contenu n'est pas pertinent, si l'expérience et les compétences du formateur sont insuffisantes, si le cadre pédagogique est non conforme au Règlement, etc.¹

Ainsi donc, les différents comités organisateurs peuvent utiliser leur bon jugement pour offrir des formations sans toutefois demander les accréditations au préalable, mais ne pourront indiquer aux congressistes qu'il s'agit d'une formation reconnue par le Barreau du Québec. Si l'organisation d'un congrès ou d'une formation souhaite plutôt s'assurer que la formation sera bel et bien reconnue pour ses membres, il y aura alors lieu de prévoir un budget pour l'obtention des accréditations en plus des frais d'ouverture de dossier. J'ajoute à cela un délai de 30 jours pour le traitement d'une demande de reconnaissance d'une activité. Si

¹ <https://www.barreau.qc.ca/media/1341/fco-guide-dispensateur.pdf>

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

l'admissibilité demeure incertaine, il est donc important de prévoir le tout à l'avance pour s'assurer que la demande sera traitée dans les délais.

Maintenant, en ce qui concerne l'année 2020, on ne saurait passer sous silence l'effet Covid-19 qui eut pour effet de réduire de beaucoup l'offre de formation pour les membres du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue. Dans les faits, seuls deux formations furent dispensées.

La première fût offerte en présentiel à Rouyn-Noranda par Monsieur Michel Chrétien, psychologue en milieu de travail. Le tout évidemment fût organisé dans le respect des mesures sanitaires. Je ne croirais pas me tromper en affirmant que chacune des 8h00 dispensée par Monsieur Chrétien valait son pesant d'or. Tous ceux qui ont pu y assister ont été littéralement captivés et conquis par la pertinence et le dynamisme de Monsieur Chrétien. À titre informatif, considérant le fait qu'il ne s'agissait pas d'une formation dédiée au droit, nous avons préalablement obtenu les autorisations nécessaires auprès du Barreau du Québec afin de nous assurer que les heures de formation seraient reconnues pour les membres. Ceci dit, étant donné la faible participation des membres, le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue a enregistré un déficit budgétaire.

La seconde activité de formation, s'est tenue de façon virtuelle le 18 février 2021 et était offerte gratuitement aux membres en raison des faibles coûts d'organisation. Suivant la seconde vague de Covid-19, il n'était plus possible d'organiser une formation en présentiel. Cependant, notons ici encore une fois la faible participation des membres. Malheureusement, en raison d'un bris majeur dû au réseau Cablevision, plusieurs personnes inscrites n'ont pu assister à l'entièreté de la formation en ligne.

Au final, durant cette année de pandémie, le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue aura tout de même dispensé 14h00 de formation à ses membres. Rappelons également que le Barreau du Québec offrait de la formation gratuite en ligne à tous ses membres.

Veillez prendre note toutefois qu'il est de plus en plus difficile de planifier la formation puisqu'en raison de la pandémie, les coûts fixes demeurent les mêmes, mais le taux de participation est extrêmement variable et difficile à prévoir.

Dans tous les cas, nous avons bénéficié de la présence de formateurs d'expérience, le tout dans le but de favoriser le développement des compétences professionnelles de nos membres.



ANDRÉANNE LABERGE

Responsable régionale, formation continue

ANNEXE LISTE DES FORMATIONS

- 11 décembre 2020 **LES COMPORTEMENTS DIFFICILES EN MILIEU DE TRAVAIL, APPRENDRE À LES RECONNAÎTRE ET À LES GÉRER**
Par : Monsieur Michel Chrétien, psychologue en milieu de travail
Lieu : Rouyn-Noranda
Durée : 8 heures
17 participants
Formation offerte par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue
- 18 février 2021 **L'avocat 486.3 : Condition d'ouverture, rôle et obligations déontologiques**
Par : Me Nicolas Bellemare, avocat, syndic adjoint
Lieu : Virtuelle
Durée : 1h30
8 participants
Formation offerte par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue
- 18 février 2021 **La nouvelle donne de l'arrêt Groia**
Par : Me Nicolas Bellemare, avocat, syndic adjoint
Lieu : Virtuelle
Durée : 1h30
11 participants
Formation offerte par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue
- 18 février 2021 **DE CHOSES ET D'AUTRES EN DROIT DE LA FAMILLE : La jurisprudence récente en droit familial 2019 et 2020**
Par : Me Michel Tétrault, avocat
Lieu : Virtuelle
Durée : 3h00
18 participants
Formation offerte par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RAPPORT DU COMITÉ DU CONGRÈS 2020

Chères consœurs,
Chers confrères,

Le congrès d'Abitibi-Témiscamingue 2020 devait avoir lieu les 23 et 24 avril 2020 à Amos. Malheureusement, en raison de l'actuelle pandémie, le congrès a tout d'abord été reporté pour ensuite être annulé.

Le comité était composé de Me Marc-Olivier Langlois, Me Alexandra Bourgeois, Me Nicolas Provencher-Lavergne, Me Marie-Claire Lemieux, Me Isabelle Charron, Me Marie-Andrée Dubois, Me Joanie Jacob, Me Merlin Voghel et Me Audrey-Anne Veillette-Dion. Au moment de l'annulation, l'équipe avait presque complété l'entièreté de son travail, les formations, avec activités et soirées étant déjà tous réservés et préparés. Je me voudrais donc de passer sous silence l'apport de chacun des membres du Comité alors que le temps investi a tout simplement été perdu.

Heureusement, la plupart des réservations ont pu être annulées sans frais. En effet, il y a qu'une seule exception et il s'agit d'un cadeau qui allait être offert aux membres participant. Ces cadeaux seront donc donnés ultérieurement aux membres.

Amos, le 6 avril 2021



(S)

Me Marc-Olivier Langlois

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RAPPORT DU COMITÉ COMMUNICATIONS/JOURNAL

(Me Henri Kélada, Ad.E.)

Chères consœurs,
Chers confrères,

À la suite de la décision du conseil du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue, le journal a repris sa publication en version papier avec son numéro de décembre 2020. La secrétaire générale du Barreau du Québec, Me Sylvie Champagne, a eu la gentillesse de me faire parvenir les étiquettes de tous les membres de notre section. Ceci a facilité l'envoi du journal à tous les membres de notre section.

Sur une feuille de couleur verte, je lançais à tous les membres, l'invitation de collaborer à la préparation et à la rédaction du journal pour l'avenir. L'absence totale de réponse ou de réaction à cette invitation n'a pu que me décevoir, surtout en cette période de pandémie, où la communication entre nos membres est d'une grande importance. Grâce à la collaboration de notre secrétaire, Me Véronic Picard et des ajointes juridiques de Me Pascal Jolicoeur l'activité judiciaire en Abitibi-Témiscamingue a pu suivre son cours avec la collaboration de la magistrature en particulier des juges La Rosa, Chabot, Breton et Pelletier.

Le journal gardera à l'avenir ses articles principaux, soit l'éditorial, le mot du bâtonnier ou de la bâtonnière, les échos du conseil de section et les nouvelles du CAIJ. L'invitation est toujours là, aux membres qui aimeraient participer à la rédaction du journal par un article ou des commentaires quels qu'ils soient!

Henri K

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RAPPORT DU COMITÉ INFORMATIQUE/SITE WEB

(Me Pierre-Olivier Savard et Me Marc-Olivier Langlois)

Chères consœurs,
Chers confrères,

Ce Comité est présidé par Me Pierre-Olivier Savard et est supporté par Me Marc-Olivier Langlois.

Comme vous le savez déjà, depuis le 1er avril 2020, le site internet du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue est redirigé vers une page Facebook. L'arrivée de cette page Facebook a permis de constater certains avantages, mais aussi de nombreux inconvénients. En effet, la page Facebook permet d'interagir plus facilement avec les justiciables et est relativement simple à gérer versus une page Web. Par contre, au niveau des inconvénients, le plus important est que l'on ne peut pas publier ce que l'on veut en raison des limitations créées par Facebook. Il a tout de même été possible de publier certains communiqués de la bâtonnière ou de d'autres organismes. Deux éléments demeurent, de nombreuses fonctionnalités ne sont plus disponibles et le nombre de visite de notre plate-forme diminue.

Dans ces circonstances, le Conseil de section a mandaté Me Marc-Olivier Langlois afin que celui-ci effectue des démarches pour évaluer la possibilité de développer un site Web.

Dans cette optique, deux entreprises ont été rencontrées afin d'obtenir des soumissions pour la création d'un site Web. Depuis le mois de décembre 2020, Me Langlois effectue des démarches afin d'évaluer la préparation, la forme, le contenu, les frais fixes et les frais annuels d'un site Web.

Suite à ces démarches, le Conseil de section demandera aux membres de se prononcer sur l'octroi potentiel d'un contrat afin de créer un nouveau site Web. La décision prise lors de l'assemblée annuelle déterminera la suite du présent sous-comité.

Le 6 avril 2021



(S)

Me Marc-Olivier Langlois

Me Pierre-Olivier Savard

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RAPPORT DU COMITÉ SUR LA JUSTICE DANS LE NORD

(Me Cassandra Neptune)

Pour l'année 2020 plusieurs rencontres ont eu lieu :

Réunions faites :

20 février 2020

26 juin 2020

18 septembre 2020

30 octobre 2020

Membres du comité :

Cassandra Neptune

Sarah Plamondon

Clara Lafrance-Egervari

Geneviève Apollon

Geneviève Lamontagne

Dans le cadre de nos réunions plusieurs sujets/problématiques ont été abordés :

Situation en temps de COVID-19 :

Les parajudiciaires sont plus que nécessaires. Toutes les auditions (criminelle, protection de la jeunesse) doivent se faire à distance, ce qui amène une difficulté supplémentaire pour parler avec nos clients. Il y a eu plusieurs embauches auprès de Makivik pour couvrir la protection de la jeunesse que le criminel. Il y a maintenant 6 parajudiciaires qui couvrent la Baie d'Hudson et Baie d'Ungava.

Signification dans le Nord :

En fin d'année 2020, nous avons réussi à obtenir la collaboration d'un cabinet d'huissiers Kevin Plante de Val-d'Or qui s'occupera de signifier des procédures au Nord. Les significations se feront en collaboration avec le coordonnateur de sécurité du Centre de santé Inuullitivik. Pour le moment c'est seulement Puvirnituk qui est desservie. Nous faisons des démarches pour couvrir d'autres villages.

Interprètes :

Nous sommes toujours en manque d'interprètes de la cour. Dans un monde idéal, il serait approprié qu'ils aient des conditions de travail plus adéquates pour avoir une meilleure rétention.

En prévision de l'AGA, le comité a convenu de faire les recommandations suivantes au conseil de section:

- Maintenir le comité en place;
- Continuer à faire le suivi sur l'efficacité du système de justice pour nos avocats pratiquant dans le Nord;
- Trouver une solution pour les significations de procédures au Nord (en matière civile, familiale, protection de la jeunesse et criminelle);

Cassandra Neptune, personne responsable du Comité « Justice dans le Nord »

RAPPORT DU COMITÉ JEUNE BARREAU

(Me Marc-Olivier Langlois)



INTRODUCTION ET HISTORIQUE DU COMITÉ

Depuis plusieurs années, un siège pour un avocat de 10 ans et moins inscrit au Tableau de l'Ordre (ci-après appelé « membre ») est réservé au sein du Conseil d'administration du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue. Il n'y avait cependant pas de comité ou d'association du jeune barreau à proprement parler. Suite à une demande de Me Joannie Jacob, une résolution a été adoptée le 14 décembre 2015 afin de créer ce Comité grâce à la **Résolution 20151214-12**. Depuis, le Comité est constitué de membres actifs et impliqués qui contribuent de façon notoire au développement et à l'épanouissement de celui-ci.

En 2015, les membres fondateurs du Comité ont débattu le choix de former un comité ou une association indépendante pour le Jeune Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue. Considérant que l'institution d'une association entraînait plusieurs coûts de roulement (notaire, coûts d'inscription, frais de comptes bancaires, etc.) sans qu'aucune source de financement ne soit certaine et récurrente, ceux-ci ont considéré cette forme juridique trop risquée. Ainsi, il s'est avéré plus judicieux d'entamer les premières années du Jeune Barreau d'Abitibi-Témiscamingue sous la forme d'un comité dont pratiquement tout le budget pourrait être retourné aux membres sous forme d'activités. Les premières années serviront à bâtir la visibilité du Comité ainsi qu'à solliciter et accroître la participation de nos membres.

À ce jour, les membres du Comité comptent pour près de la moitié du nombre total des membres au sein du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

La mission du Comité s'oriente notamment selon les trois éléments suivants :

1. Promouvoir et défendre les intérêts de ses membres et, de ce fait, répondre aux besoins particuliers selon la réalité propre à l'Abitibi-Témiscamingue;
2. Favoriser l'implication des membres dans leur communauté;
3. Promouvoir les relations fraternelles entre les différents membres et intervenants de la communauté juridique.

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre comme celui que nous vivons présentement, encourager nos membres à poursuivre leur carrière en Abitibi-Témiscamingue en répondant à leurs besoins particuliers par le biais de formations adaptées à la réalité de notre région, en favorisant les relations fraternelles entre les différents membres, en créant un lien d'appartenance avec la communauté juridique et avec la communauté témiscabitiébienne s'avère être fondamental afin que nos membres poursuivent leur carrière dans notre belle région et que ceux-ci s'épanouissent tout au long de leur profession.

COMPOSITION

Pour l'exercice 2020-2021, le Comité était composé ainsi :

- Président : Me Marc-Olivier Langlois
- Secrétaire : Me Danièle Baril Gauthier
- Trésorier : Me François-Michel Gagnon
- Administratrice : Me Karolane Bellerose
- Administratrice : Me Corinne Brousseau

Conformément à l'article 13 des lignes directrices du Comité, les membres sont élus lors de l'Assemblée annuelle générale du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue.

C'est avec beaucoup de fierté que les villes d'Amos, Val-d'Or, Rouyn-Noranda et La Sarre ont respectivement été représentées par au moins un membre au sein du Comité.

RAPPORT DES SOUS-COMITÉS

FORMATION

Ce sous-comité était présidé par Me Danièle Baril Gauthier et Me François-Michel Gagnon. Lors de l'année 2019-2020, l'Abitibi-Témiscamingue a eu la chance d'avoir une année fort remplie en formation. Pour l'année 2020-2021, la tâche s'est montrée plus ardue que prévu, pandémie oblige. Le présent sous-comité n'a offert aucune formation pour l'année 2020-2021. Par contre, le Jeune Barreau souhaite un retour en force de ce Comité au courant des prochaines années. En effet, bien que la pandémie force de l'adaptation, le Jeune Barreau saura se renouveler. Par ailleurs, le Jeune Barreau souhaite souligner l'apport inestimable de Me Andrée-Anne Laberge et de Me Nicolas Provencher Lavergne, deux membres du Jeune Barreau, qui sont responsables du Comité de la formation continue du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue. Ces deux jeunes membres ont su faire preuve d'imagination afin d'offrir des formations de qualité en visioconférence.

RELATIONS AVEC LES MEMBRES

Ce sous-comité était présidé par Me Corinne Brousseau et Me François-Michel Gagnon. Ce sous-comité ne comporte plus qu'un seul membre soit Me Andrée-Anne Laberge.

Évidemment, l'actuelle pandémie a eu un impact majeur sur le sous-comité de la relation avec les membres. En effet, comme vous le savez déjà, il est impossible de procéder à des rassemblements. Par contre, le présent sous-comité croit qu'il est important que de nouveaux membres se joignent à l'équipe. En effet, les activités organisées auprès des membres ont toujours eu un fort succès, mais demandent un travail d'équipe et d'organisation.

Ainsi, dès qu'il le sera permis, le sous-comité de la relation avec les membres organisera à nouveau des événements. Par ailleurs, le Comité souhaite rappeler à ses membres le calendrier d'activités suivant :

Mi-juin:	5 à 7 d'été
Fin octobre :	5 à 7 d'Halloween;
Mi-janvier :	5 à 7 du temps des Fêtes;
Mi-avril :	5 à 7 des nouveaux administrateurs du JBAT;

RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

Ce sous-comité est présidé par Me Karolane Bellerose et l'objectif est de mettre en place des initiatives afin de redonner et d'être présent dans la communauté, telle que des présentations d'informations sur le système juridique, la participation à des activités bénévoles ponctuelles ou à des levées de fonds.

À l'image de tous les comités du Jeune Barreau, le Comité de relations avec le public a dû se redessiner. En effet, chaque année, le Jeune Barreau d'Abitibi-Témiscamingue assure une présence accrue à la grande guignolée des médias se tenant aux mois de novembre et décembre. Malheureusement, cette année la grande guignolée des médias a pris la décision de ne pas effectuer de collecte dans les rues. Par contre, le Jeune Barreau s'est assuré de maintenir son implication avec la grande guignolée des médias envoyant un courriel invitant les membres à effectuer un don.

Nous désirons pouvoir encourager davantage d'organismes ou de programmes en région, ainsi qu'augmenter notre participation à des activités de financement. Nous invitons les membres à nous faire part de leurs suggestions et/ou recommandation en ce sens. L'une des causes dans laquelle le Comité aimerait s'impliquer davantage est *Le Relais pour la vie* de la Société canadienne du cancer et nous invitons donc tout membre intéressé à contacter le Comité.

COMMUNICATION

Ce sous-comité est présidé par Me Marc-Olivier Langlois. Me Langlois était responsable de la gestion des courriels du Jeune Barreau avec l'aide et la collaboration de Me Karolane Bellerose. De son côté, Me Corinne Brousseau s'occupait de la page Facebook du Jeune Barreau.

Contrairement aux années antérieures, l'Abitibi-Témiscamingue a vu de nombreux nouveaux jeunes avocats se joindre à la région. Ainsi, un représentant du Jeune Barreau a été présent à l'ensemble des assermentations tenues en région que ce soit en présentiel ou en visioconférence selon les règles applicables du moment.

Le Jeune Barreau aimerait féliciter et souligner l'arrivée nouvelle des jeunes avocats et avocates suivants :

Noémie Beauchemin – 16 juillet 2020

Olivier Blais – 18 septembre 2020

Marie-Ève Turgeon – 18 septembre 2020

Rosalie Richard-Roy – 23 octobre 2020

Olivier Lacoursière – 18 décembre 2020

Roxanne Bilodeau – 18 décembre 2020

Geneviève Martel – 18 décembre 2020

Jon-Ethan Rankin-Kistabish – 18 décembre 2020

Josiane Larose – 18 décembre 2020

Zoé Lévesque – 29 janvier 2021

Rodrigue Turgeon – 12 février 2021

Maude Dagenais – 12 mars 2021

FINANCEMENT

Ce sous-comité est présidé par Me François-Michel Gagnon. Le Comité dispose toujours d'un budget annuel de fonctionnement de 1 500 \$ suivant la résolution 20160113-08 du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

Considérant que le Comité a été fondé à des fins non lucratives et vu les fonds détenus par le Comité (voir « Rapport du trésorier » du présent rapport pour plus de détails), il n'a pas été jugé pertinent de tenir d'activité particulière de financement cette année.

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Lors de ses activités de financement, le Comité s'assure de respecter les politiques budgétaires du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue où il est possible de solliciter des commandites uniquement de fournisseurs de services juridiques.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Pour l'année 2020, la subvention du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue a été de **1 500,00 \$**.

SOLDE 2019

Le solde de 2019 était de **4 778.52 \$** au **1^{er} janvier 2020**.

SOMMAIRE DE L'ANNÉE

Pour l'année 2020, incluant la subvention, le solde 2019, un 5 à 7, le Jeune Barreau a eu un revenu total de 7 278,52 \$ et des dépenses de 930,98 \$.

Pour une balance de : **6347,54 \$** au **1^{er} janvier 2021**.

Le Comité fait une commande de T-shirt à l'effigie du Jeune Barreau, sur commande spéciale, et qui sera payée par les membres directement.

Nous souhaitons à nouveau remercier l'Association des avocats et avocates de province et sa présidente sortante, Me Alexandra Bourgeois, et le comité organisateur du congrès de l'Association des avocats et avocates de province, et plus particulièrement, Me Sandra Éthier, co-présidente du comité organisateur, qui a effectué toutes les démarches afin que le Jeune Barreau obtienne un montant de 1 000\$ pour son implication dans la suite de l'AAP.

COMMENTAIRES ADDITIONNELS

Le Comité assiste assidûment aux assermentations des nouveaux avocats en région lorsqu'informé de l'évènement. Nous jugeons important de souligner et de présenter aux autres membres l'arrivée de nouveaux talents en région. Au surplus, la présence routinière du Comité aux assermentations nous permet d'établir un premier contact personnel avec les nouveaux avocats en leur souhaitant la bienvenue au sein de notre belle profession au nom de tous nos membres et en contribuant ainsi à créer un sentiment d'appartenance à notre communauté.

À titre de représentant de l'Abitibi-Témiscamingue au sein de l'Association des Jeunes Barreaux de Région (ci-après appelée « AJBR »), Me Marc-Olivier Langlois a participé aux rencontres téléphoniques de l'AJBR. L'année 2020-2021 a été particulièrement mouvementée pour l'AJBR qui prend de plus en plus sa place dans le monde juridique. La situation concernant la santé mentale des avocats et l'évolution informatique du monde juridique sont quelques-uns des sujets où l'AJBR s'est investie cette année.

Il est important pour l'Abitibi-Témiscamingue de communiquer ses réalités et ses intérêts particuliers à l'AJBR, puisque cet organisme représente les jeunes avocats à plusieurs tables. En effet, l'AJBR dispose d'un siège votant au sein des sections du Barreau du Québec et d'un siège au Comité exécutif de l'Association du Barreau canadien - division Québec. L'AJBR participe également à la Table de concertation des jeunes avocates et avocats du Québec en plus d'être invitée à participer au Conseil élargi de l'Association des avocats et avocates de province. C'est donc un forum à ne pas négliger.

Par ailleurs, le Jeune Barreau souhaite aussi remercier certains membres pour leur apport important aux activités de la région. Lors de la préparation du Congrès 2020, une équipe de 9 membres étaient constitués. 8 de ses 9 membres étaient des membres du Jeune Barreau soit Me Alexandra Bourgeois, Me Isabelle Charron, Me Marie-Andrée Dubois, Me Joannie Jacob, Me Marc-Olivier Langlois, Me Nicolas Provencher-Lavergne, Me Audrey-Anne Veillette-Dion et Me Merlin Voghel.

Finalement, le Comité souhaite souligner la détermination et l'intérêt que certains de ses nouveaux membres ont démontré pour le Jeune Barreau depuis leur début comme étudiant ou stagiaire soit Me Olivier Blais et Me Olivier Lacoursière.

PLANIFICATION 2020-2021

Il appartient évidemment au nouveau Comité d'établir sa liste de priorités. Cependant, considérant la pénurie de main-d'œuvre que nous vivons en région et en constatant la diminution de participants qui désirent s'impliquer au sein des sous-comités, nous pensons qu'il est prioritaire que le Comité se concentre sur cette problématique, puisque ces sous-comités s'avèrent être les fondations du Comité lui-même.

À titre de suggestions, voici ce que nous considérons comme étant la suite logique des choses :

- accroître le recrutement de membres dans les sous-comités afin d'être en mesure d'organiser davantage d'évènements;
- identifier et exploiter de nouveaux outils de communication afin d'accroître le partage d'informations et l'accessibilité du Comité par les membres;
- continuer à proposer différents articles promotionnels à l'effigie du Jeune Barreau;
- augmenter l'implication des membres dans des activités annuelles avec la communauté;
- s'assurer de la représentation des membres de la région lors d'évènements importants, tels le congrès de l'AJBR ou lors des Tables de concertation, en assurant une place pour un représentant du Jeune Barreau;

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

- entreprendre une collaboration plus accrue avec le Quid Novi afin de publier des articles qui ciblent plus spécifiquement les jeunes avocats;
- Retour des formations offertes par le Jeune Barreau.


L'intérêt et la participation grandissants des membres à nos activités et à nos formations nous ont permis de constater que notre Comité détenait des fondements de plus en plus solides. Nous remercions du fond du cœur les membres qui s'impliquent, de près ou de loin, pour bâtir un Jeune Barreau solide, actif et dynamique. Il faut garder en tête qu'une implication de tous est nécessaire afin de maintenir toutes les implications du Jeune Barreau. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin que les prochaines années soient aussi prospères que les dernières.

(S) 


Marc-Olivier Langlois

(S) 


Danièle Baril Gauthier

(S) 

François-Michel Gagnon

(S) 

Karolane Bellerose

(S) 

Corinne Brousseau

COMITÉ MÉRITE DU BARREAU (Me Sandra Éthier)

Aucune candidature n'a été reçue depuis septembre 2020.

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RÉUNIONS DU CONSEIL DE SECTION 2020-2021

(Me Véronic Picard)

Les membres du conseil de section d’Abitibi-Témiscamingue ont tenus treize (13) rencontres cette année.

DATE	LIEUX
10 juin 2020	À distance - TEAMS
12 août 2020	À distance - TEAMS
20 août 2020	À distance - TEAMS
2 septembre 2020	À distance - TEAMS
10 septembre 2020 (post aga)	Rouyn-Noranda
30 septembre 2020	À distance - TEAMS
11 novembre 2020	À distance - TEAMS
16 décembre 2020	À distance - TEAMS
27 janvier 2021	À distance - TEAMS
23 février 2021	À distance - TEAMS
10 mars 2021	À distance - TEAMS
7 avril 2021	À distance - TEAMS
21 avril 2021	À distance – Plateforme VIA

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

CONSEIL DE SECTION 2020-2021

Me Pascal Jolicoeur
Bâtonnier - avril à septembre 2020

Conseiller – septembre 2020 à
avril 2021

Me Sandra Éthier
Bâtonnière - septembre 2020 à avril 2021

Première conseillère – avril 2020 à
septembre 2020



Me Nathalie Samson
Première conseillère

Me Véronic Picard
Secrétaire

Me Claude Cossette
Trésorière



RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Me Cathy Coulombe
Conseillère



Me Joannie Jacob
Conseillère



Me Cassandra Neptune
Conseillère



Me Marc-Olivier Langlois
Représentant Jeune Barreau

